



## Dispositions de management / Engagements de la direction (Année 2025-2026)

### 1. Le contexte :

Depuis 2001, la qualité est au cœur des préoccupations de l'enseignement agricole. Le Ministère en charge de l'agriculture s'est attaché à proposer aux établissements agricoles publics différents dispositifs visant la certification qualité (charte d'engagements des CFA-CFPPA, Référentiel132 en 2016, REF132-QualiFormAgri en 2019 porté par l'AFNOR).

Depuis décembre 2022, le Ministère en charge de l'agriculture fait partie des 8 instances de labellisation reconnues par France Compétences avec son label QualiFormAgri dont il a confié la maîtrise d'œuvre à l'Institut Agro Dijon-Eduter.

Véritable enjeu de reconnaissance pour les EPLEFPA, le label QualiFormAgri est le moyen d'affirmer la spécificité et la singularité de l'Enseignement Technique Agricole Public dans le paysage de la formation professionnelle, de bénéficier de négociations nationales entre le ministère et les financeurs nationaux (OPCO, partenaires), d'être accompagné dans la démarche de labellisation de manière professionnelle et bienveillante.

Adossé à la certification Qualité, le ministère a souhaité que soit proposé un appui aux établissements agricoles. Ainsi des actions de développement des compétences en lien avec QualiFormAgri et la mise à disposition de ressources (réglementaires, méthodologiques et contenus) complètent le dispositif de certification permettant ainsi de donner aux établissements l'ensemble des éléments nécessaires pour mener une véritable démarche Qualité.

À chaque engagement du Label QualiFormAgri, sont indiqués en italique les indicateurs de Qualiopi.

### 2. Les engagements de la direction

#### 2.1. Présentation du domaine et du périmètre d'activité du Centre

La note de service DGER/SDPFE/2019-736 du 24/10/2019 précise, conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 2018, que l'EPLEFPA

- Est l'entité juridique porteuse de l'ensemble des centres constitutifs
- Et qu'il détient un unique numéro de déclaration d'activité (NDA) pour l'ensemble des actions concourant au développement des compétences mises en œuvre

À ce titre, une déclaration rectificative a été effectuée. C'est donc, l'EPLEFPA qui porte la demande de certification pour le CFPPA.

Il a, par ailleurs, été décidé que la demande de certification porterait sur les activités suivantes :

- Actions de formation

Le détail des activités est précisé dans le projet de Centre. Ce dernier est aujourd'hui en cours de réajustement et sera présenté aux différentes instances.

---

E.P.L.E.F.P.A Châlons-en-Champagne – RD 3 – 51460 SOMME VESLE

Enregistré sous le numéro d'activité 2151P002051

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

C.F.P.P.A - 52 Allée du Château – 51460 L'EPINE

Siret 19511196800036

Tél : 03.26.68.66.11 – Fax : 03.26.68.66.26

Site internet : [www.eplefpachalonsenchampagne.fr](http://www.eplefpachalonsenchampagne.fr) – E-mail : [cfppa.somme-vesle@educagri.fr](mailto:cfppa.somme-vesle@educagri.fr)

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## **2.2. Présentation des objectifs qualité pour la période septembre 2025 à août 2026**

Pour cette période, nous retenons 4 objectifs :

- Continuer le développement des actions de formation et de la communication.
- Mettre en place la formation par la voie de l'apprentissage, faire évoluer le CFPPA en centre unique FPCA.
- Préparer et organiser le déménagement du CFPPA sur le site de Somme Vesle.
- Poursuivre le travail autour de la rentabilité des actions de formation.

## **2.3. Les moyens affectés pour la démarche**

La démarche qualité est sous l'autorité de la directrice de l'EPLEFPA et, par délégation de la directrice du CFPPA.

La direction s'engage à faire vivre l'action qualité dans le temps :

- en portant le projet,
- en communiquant sur l'action,
- en incitant les différents personnels à se mobiliser,
- en permettant la tenue des différents « événements qualité »

Le pilotage et l'animation sont assurés par la Directrice du CFPPA / Responsable Pédagogique, sous l'autorité de la Directrice de l'EPLEFPA.

**Les temps consacrés à la qualité font partie intégrante de l'activité du centre pour tous les personnels impliqués.**

**Chaque membre de l'équipe s'engage ainsi à :**

- Appliquer toutes les notes internes mises en place
- Proposer des mises à jour des notes internes
- Proposer des solutions ou actions correctives au regard des écarts constatés dans ses missions
- Faire remonter les réclamations « clients » (bénéficiaires, financeurs, entreprises...)
- S'assurer de sa qualification pour répondre aux activités confiées dans sa fiche de poste et fait remonter au directeur ses besoins en formation
- Coopérer lors des audits internes et externes

**La réussite de notre démarche nécessite la participation et l'adhésion de toutes et tous.**

**La Directrice du CFPPA de  
L'EPINE,**

I.PARRIAUX

**La directrice de l'EPLEFPA de  
Châlons en Champagne,**

A. DE LE VALLEE